



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas

# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Reunion

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2023 - 31/12/2023
<b>Version</b>	2023.1
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	18/06/2024

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP004
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Réunion
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2022
<b>Version</b>	11.1
<b>Numéro de la décision</b>	C(2023)571
<b>Date de la décision</b>	17/01/2023
<b>Autorité de gestion</b>	Conseil Général de La Réunion
<b>Organisme de coordination</b>	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	18
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	33
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	34
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	34
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	37
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	38
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	38
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	38
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	38
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	39
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	40
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	40
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	41
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	42
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	42
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	42
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	44
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	44
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	44
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	44
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	44

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	47
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	48
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	49
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	50
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	52
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	53
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	54
Annexe II .....	55
Documents .....	70

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2023			18,55	84,23	22,02
	2014-2022			17,36	78,83	
	2014-2021			14,12	64,12	
	2014-2020			14,96	67,93	
	2014-2019			11,47	52,08	
	2014-2018			7,56	34,33	
	2014-2017			4,29	19,48	
	2014-2016			0,43	1,95	
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2023			104,00	83,87	124,00
	2014-2022			79,00	63,71	
	2014-2021			79,00	63,71	
	2014-2020			65,00	52,42	
	2014-2019			54,00	43,55	
	2014-2018			38,00	30,65	
	2014-2017			22,00	17,74	
	2014-2016			2,00	1,61	
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2023			2 006,00	53,00	3 785,00
	2014-2022			1 729,00	45,68	
	2014-2021			1 382,00	36,51	
	2014-2020			831,00	21,96	
	2014-2019			831,00	21,96	
	2014-2018			560,00	14,80	
	2014-2017			30,00	0,79	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2023	72,41	137,94	63,83	121,60	52,49
		2014-2022	60,84	115,90	60,84	115,90	
		2014-2021	49,42	94,15	49,42	94,15	
		2014-2020	39,87	75,95	39,87	75,95	
		2014-2019	27,98	53,30	27,98	53,30	
		2014-2018	11,43	21,77	11,43	21,77	
		2014-2017	16,02	30,52	1,52	2,90	
		2014-2016	0,13	0,25			
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	34 378 383,42	94,17	29 763 142,86	81,52	36 508 176,64
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	11 120 170,52	106,21	6 756 458,48	64,53	10 470 223,59
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	115 454 448,29	73,95	85 551 099,32	54,80	156 123 038,32
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	578 250,00	81,93	404 325,00	57,29	705 750,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	16 473 863,60	106,01	15 030 172,12	96,72	15 539 294,63
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	178 005 115,83	81,15	137 505 197,78	62,69	219 346 483,18

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2023	2,91	110,87	2,91	110,87	2,62
		2014-2022	2,39	91,06	2,39	91,06	
		2014-2021	2,02	76,96	2,02	76,96	
		2014-2020	1,60	60,96	1,60	60,96	
		2014-2019	1,23	46,86	1,23	46,86	
		2014-2018	0,81	30,86	0,81	30,86	
		2014-2017	1,35	51,44	0,42	16,00	
		2014-2016	0,43	16,38	0,13	4,95	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	5 522 056,71	109,53	4 932 619,31	97,84	5 041 748,71
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	37 854,36	100,00	30 283,48	80,00	37 855,12
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	7 389 375,73	99,17	6 368 795,30	85,47	7 451 288,60
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	12 949 286,80	103,34	11 331 698,09	90,43	12 530 892,43

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2023					0,00
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Nombre d'opérations améliorant la transformation et la commercialisation des produits agricoles (Opérations)		2014-2023			47,00	78,33	60,00
		2014-2022			45,00	75,00	
		2014-2021			39,00	65,00	
		2014-2020			30,00	50,00	
		2014-2019			13,00	21,67	
		2014-2018			10,00	16,67	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	4 483 564,99	98,75	4 324 624,99	95,25	4 540 361,99
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	16 111,00	51,28	9 755,60	31,05	31 418,80
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	54 253 556,36	105,54	31 362 307,79	61,01	51 406 017,81
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	11 347 995,12	99,65	9 651 953,64	84,76	11 387 727,66
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	70 101 227,47	104,06	45 348 642,02	67,32	67 365 526,26

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2023					0,00
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	8 403 258,79	98,97	7 948 367,35	93,61	8 490 871,99
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	734 298,86	100,68	527 122,24	72,27	729 344,87
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	51 626,22	100,00	51 626,22	100,00	51 626,21
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	5 426 544,59	110,65	4 368 023,12	89,06	4 904 423,95
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	14 615 728,46	103,10	12 895 138,93	90,96	14 176 267,02

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2023					2,88
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2023			33,03	185,52	17,80
	2014-2022			29,24	164,23	
	2014-2021			24,25	136,20	
	2014-2020			24,00	134,80	
	2014-2019			23,52	132,10	
	2014-2018			22,21	124,75	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2023			33,05	180,88	18,27
	2014-2022			29,25	160,09	
	2014-2021			24,27	132,83	
	2014-2020			24,03	131,52	
	2014-2019			23,46	128,40	
	2014-2018			22,26	121,83	
	2014-2017					

		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2023			33,02	161,37	20,46
		2014-2022			29,23	142,85	
		2014-2021			24,26	118,56	
		2014-2020			24,02	117,39	
		2014-2019			23,46	114,65	
		2014-2018			0,21	1,03	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	7 815 170,95	97,73	7 061 024,47	88,30	7 996 445,81
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	228 817,40	56,08	223 540,80	54,79	407 997,20
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	2 309 116,05	88,99	1 701 707,77	65,58	2 594 948,31
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	20 871 013,26	103,45	11 292 810,26	55,97	20 175 834,97
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	41 632 880,44	112,29	35 986 376,70	97,06	37 077 400,95
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	2 141 032,00	110,95	1 956 958,73	101,41	1 929 806,42
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	62 754 398,33	98,47	61 135 571,42	95,93	63 728 209,49
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	39 579 997,77	107,59	31 626 833,50	85,97	36 788 555,99
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	177 332 426,20	103,89	150 984 823,65	88,45	170 699 199,14

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2023			6,29	78,63	8,00
		2014-2022			6,29	78,63	
		2014-2021			6,29	78,63	
		2014-2020			5,14	64,25	
		2014-2019			5,14	64,25	
		2014-2018			5,14	64,25	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	154 614,56	87,42	115 484,68	65,30	176 857,68
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	140 689 629,33	104,63	64 966 216,78	48,32	134 459 144,65
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	140 844 243,89	104,61	65 081 701,46	48,34	134 636 002,33

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2023	2 653 441,58	80,68	1 647 366,45	50,09	3 288 888,89
		2014-2022	1 486 820,50	45,21	1 486 820,50	45,21	
		2014-2021	1 302 860,82	39,61	1 302 860,82	39,61	
		2014-2020	1 122 627,72	34,13	1 122 627,72	34,13	
		2014-2019	745 220,24	22,66	745 220,24	22,66	
		2014-2018	654 712,86	19,91	654 712,86	19,91	
		2014-2017	965 842,43	29,37	24 750,08	0,75	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 985 666,82	80,50	1 347 251,10	54,62	2 466 666,67
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 985 666,82	80,50	1 347 251,10	54,62	2 466 666,67

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2023					0,00
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Total des investissements (€) dans la valorisation des sous-produits, déchets et résidus à des fins de bio-économie (Euro)		2014-2023			312 988,48	88,14	355 091,24
		2014-2022			284 072,96	80,00	
		2014-2021			473 454,98	133,33	
		2014-2020			284 072,96	80,00	
		2014-2019			190 500,72	53,65	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	312 988,48	88,14	312 988,48	88,14	355 091,24
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	312 988,48	88,14	312 988,48	88,14	355 091,24

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2023					24,00
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 989 335,16	108,25	1 281 454,44	69,73	1 837 731,61
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	3 104 371,34	105,26	2 117 254,00	71,79	2 949 178,79
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	3 503 114,22	101,68	1 827 206,00	53,03	3 445 290,28
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	4 709 550,06	118,61	2 967 150,32	74,73	3 970 517,17
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	7 327 832,34	100,98	4 481 190,96	61,75	7 256 495,71
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	20 634 203,12	106,04	12 674 255,72	65,13	19 459 213,56

Domaine prioritaire 6B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			367,00	91,75	400,00
	2014-2022			281,00	70,25	
	2014-2021			138,00	34,50	
	2014-2020			108,00	27,00	
	2014-2019			44,00	11,00	
	2014-2018			1,00	0,25	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			92,11	571,67	16,11
	2014-2022			92,11	571,67	
	2014-2021			16,11	99,99	
	2014-2020			16,11	99,99	
	2014-2019			16,11	99,99	
	2014-2018			4,70	29,17	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			20,29	100,00	20,29
	2014-2022			20,29	100,00	
	2014-2021			20,29	100,00	
	2014-2020			20,29	100,00	
	2014-2019			20,29	100,00	
	2014-2018			20,29	100,00	
	2014-2017					

		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	36 450 969,19	92,66	13 859 222,28	35,23	39 340 146,06
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	33 281 196,35	98,41	22 801 474,03	67,42	33 817 835,14
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	69 732 165,54	95,32	36 660 696,31	50,11	73 157 981,20

**1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

La Commission européenne a adopté le 20 janvier 2023, la V11.1 du PDRR, suite à un exercice d'ajustement financier réalisé sur la base d'un recensement des besoins, par les services instructeurs. Ainsi, cette nouvelle version, comprenant les fonds liés à la transition et à la relance, est désormais dotée d'une enveloppe de 692,48 millions d'euros de fonds publics (dont 528,55 millions d'euros de FEADER) hors TOP UP.

S'agissant de la relance, cet exercice a notamment mis en évidence la nécessité de créer un nouveau dispositif relance en complémentarité du FEADER socle sur le TO 4.1.3 *Mécanisation des exploitations agricoles*, et de réabonder le TO 4.3.5R *Amélioration des conditions d'alimentation en eau des hauts*. Les autres dispositifs relance sont ajustés à la baisse ou maintenus au même niveau. La répartition de l'enveloppe de fonds publics liée à la relance par domaine prioritaire est la suivante :

EURI	DP 2A	DP 3A	DP 5A	NC	Total Mesure
M04	3 960 000,00 €	13 455 958,67 €	31 248 031,00 €	-	48 663 989,67 €
M20	-	-	-	1 561 300,00 €	1 561 300,00 €
<b>Total EURI</b>	<b>3 960 000,00 €</b>	<b>13 455 958,67 €</b>	<b>31 248 031,00 €</b>	<b>1 561 300,00 €</b>	<b>50 225 289,67 €</b>

Au cours de l'année 2023, la dynamique de programmation s'est poursuivie. Au 31 décembre 2023, le PDRR est programmé à 101% (700,19 millions d'euros de dépenses publiques), et présente un taux de paiement de 69% (481,00 millions d'euros de dépenses publiques). Afin de gérer de manière optimale la maquette, les services procèdent régulièrement à l'identification des reliquats, puis réalisent leur désengagement sur les dossiers soldés, de manière à pouvoir reprogrammer les crédits libérés.

Les informations clés sur la mise en œuvre du PDRR présentées ci-après par domaine prioritaire s'entendent hors TOP UP.

**Priorité 2 Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

- ***DP 2A Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole***

Tableau du domaine prioritaire 2A

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
1.1.2	898 766 €	1 351 942 €	150%	227 878 €	25%
1.2.1	35 609 411 €	33 026 441 €	93%	29 535 265 €	83%
2.1.1	10 048 894 €	10 647 095 €	106%	6 562 228 €	65%
2.2.1	386 667 €	473 075 €	122%	194 231 €	50%
2.3.1	34 663 €	0 €	0%	0 €	0%

<b>4.1.2</b>	30 000 000 €	28 043 508 €	93%	24 164 440 €	81%
<b>4.1.3</b>	16 666 667 €	16 349 346 €	98%	15 929 878 €	96%
<b>4.1.3R</b>	3 960 000 €	3 206 834 €	81%	0 €	0%
<b>4.1.5</b>	2 279 307 €	2 205 164 €	97%	1 622 783 €	71%
<b>4.1.7</b>	14 188 431 €	13 388 069 €	94%	9 725 708 €	69%
<b>4.1.8</b>	22 333 572 €	22 203 383 €	99%	18 385 856 €	82%
<b>4.1.9</b>	6 113 411 €	5 912 333 €	97%	4 302 905 €	70%
<b>4.3.3</b>	2 638 267 €	2 529 993 €	96%	66 488 €	3%
<b>4.3.4</b>	22 243 384 €	21 615 819 €	97%	11 353 040 €	51%
<b>6.3.1</b>	705 750 €	578 250 €	82%	404 325 €	57%
<b>16.1.1</b>	288 648 €	262 552 €	91%	262 552 €	91%
<b>16.2.1</b>	15 250 646 €	16 211 312 €	106%	14 767 620 €	97%
<b>TOTAL</b>	<b>183 646 483 €</b>	<b>178 005 116 €</b>	<b>97%</b>	<b>137 505 198 €</b>	<b>75%</b>

À la suite de l'ajustement financier 2023, le montant de la maquette de dépenses publiques du domaine prioritaire 2A est passé de 176,06 millions d'euros (hors TOP UP 4.1) à 183,64 M€ (hors TOP UP 4.1), dont 138,72 millions d'euros de FEADER. La priorité 2A a été réabondée de 7,58 millions d'euros en dépense publique dont 6,68 millions d'euros de FEADER.

Trois T.O. restent stables

- 2.3.1 *Formation des conseillers agricoles*
- 4.1.2 *Création ou modernisation des unités de production animale ;*
- 4.1.3 *Mécanisation et équipement des exploitations agricoles.*

Huit T.O. ont vu leur enveloppe diminuer :

- 2.2.1 *Service de remplacement ;*
- 4.1.5 *Gestion fourragère en production animale ;*
- 4.1.7 *Soutien à la production végétale : cultures sous abris ou diversification ;*
- 4.1.8 *Soutien à la plantation de canne à sucre ;*
- 4.3.3 *Structuration de territoires prioritaires ;*
- 4.3.4 *Voiries communales à vocation de desserte agricole*
- 6.3.1 *Aide au démarrage pour le développement des petites exploitations ;*
- 16.1.1 *Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI.*

Six T.O. ont été réabondés :

- 1.1.2 *Formations des actifs du secteur agricole et des filières adossées ;*
- 1.2.1 *Transfert de connaissances et actions d'information ;*
- 2.1.1 *Service de conseil individualisé ;*
- 4.1.3R *Mécanisation et équipement des exploitations agricoles ;*
- 4.1.9 *Aides aux travaux d'aménagement foncier ;*
- 16.2.1 *Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et*

*expérimentation agronomique.*

Au 31 décembre 2023 la programmation reste dynamique sur les types d'opération émergeant au domaine prioritaire 2A, avec 178 millions d'euros de subventions. Le DP 2A connaît ainsi un très bon taux de programmation 97%, ainsi qu'un bon taux de paiement, 75% qui représente 137,5 millions d'euros.

- **La mesure 01** relative au *Transfert de connaissances et actions d'information* présente un taux de programmation de 94% et un taux de réalisation de 82% par rapport à la valeur cible, avec un montant payé en dépense publique de 29,76 millions d'euros.
- **La mesure 02** portant sur les *Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation* est programmée à hauteur de 11,12 millions d'euros, soit 106% de l'objectif financier. Le taux de réalisation est à 65% de la valeur cible.
- **La mesure 04** qui concerne les *Investissements physiques* (hors TOP UP), atteint un taux de programmation de 96%, ce qui correspond à un montant de 115,45 millions d'euros (dont 3,96 millions d'euros liés à la relance). Le montant payé en dépense publique correspond à 85,55 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 55%. La cible 2025 de l'indicateur physique *nombre d'exploitations bénéficiant du soutien à l'investissement pour les exploitations agricoles* (4.1) fixe à 4 000 le nombre d'exploitations bénéficiant du soutien. À la fin de l'année 2023, on dénombre 4 864 dossiers ayant fait l'objet de réalisations (4 636 en 2022).
- **La mesure 16** *Coopération* est programmée à 106%, ce qui correspond à un montant de 16,47 millions d'euros de dépenses publiques, et présente un taux de réalisation de 97%, avec un montant payé de 15,03 millions d'euros.

Il est à noter que 99,98% de la maquette 2A (correspondant à 16 T.O. sur 17), présente des taux de programmation de dépense publique compris entre 81% et 150% :

- 1.1.2 *Formations des actifs du secteur agricole et des filières adossées* ;
- 1.2.1 *Transfert de connaissances et actions d'information* ;
- 2.1.1 *Service de conseil individualisé* ;
- 2.2.1 *Service de remplacement* ;
- 4.1.2 *Création ou modernisation des unités de production animale* ;
- 4.1.3 *Mécanisation et équipement des exploitations agricoles* ;
- 4.1.3R *Mécanisation et équipement des exploitations agricoles* ;
- 4.1.5 *Gestion fourragère en production animale* ;
- 4.1.7 *Soutien à la production végétale : cultures sous abris ou diversification* ;
- 4.1.8 *Soutien à la plantation de canne à sucre* ;
- 4.1.9 *Aides aux travaux d'aménagement foncier* ;
- 4.3.3 *Structuration de territoires prioritaires* ;
- 4.3.4 *Voiries communales à vocation de desserte agricole*
- 6.3.1 *Aide au démarrage pour le développement des petites exploitations* ;
- 16.1.1 *Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI*
- 16.2.1 *Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique.*

4 T.O. sur 17 présentent un taux de programmation supérieur ou égal à 100% en fin d'année 2023, soit 28,69 millions d'euros :

- 1.1.2 *Formations des actifs du secteur agricole et des filières adossées* ;

- 2.1.1 *Service de conseil individualisé ;*
- 2.2.1 *Service de remplacement ;*
- 16.2.1 *Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique.*

En raison de la non-réalisation de 2 opérations initialement programmées en 2019, le T.O. 2.3.1 a été ajusté en 2023 et n'enregistre aucune programmation sur le DP 2A.

Parmi les dossiers soutenus au titre des investissements physiques on note :

- 4.1.3 *Mécanisation et équipement des exploitations agricoles* : 3 dossiers programmés en 2023. Depuis le début de la programmation : 417 dossiers programmés et 408 dossiers réalisés ;
- 4.1.3R *Mécanisation et équipement des exploitations agricoles* : 25 dossiers programmés en 2023 ;
- 4.1.5 *Gestion fourragère en production animale* : 12 dossiers programmés en 2023. Depuis le début de la programmation : 181 dossiers programmés et 154 dossiers réalisés ;
- 4.1.7 *Soutien à la production végétale : cultures sous abris ou diversification* : 31 dossiers programmés en 2023. Depuis le début de la programmation : 390 dossiers programmés et 307 dossiers réalisés ;
- 4.1.8 *Soutien à la plantation de canne à sucre* : 290 dossiers programmés en 2023. Depuis le début de la programmation : 4 200 dossiers programmés et 3 991 dossiers réalisés ;
- 4.1.9 *Aides aux travaux d'aménagement foncier* : 2 dossiers programmés en 2023. Depuis le début de la programmation : 165 dossiers programmés et 140 dossiers réalisés ;
- 4.3.4 *Voiries communales à vocation de desserte Agricole* : 3 dossiers programmés en 2023. Depuis le début de la programmation : 21 dossiers programmés et 15 dossiers réalisés ;
- 6.3.1 *Aide au démarrage pour le développement des petites exploitations* : 1 dossiers programmés en 2023. Depuis le début de la programmation : 58 dossiers programmés et réalisés ;

En outre, 13 T.O. sur 17 soit 96% de la maquette du DP 2A, présentent des taux de paiement compris entre 50% et 97% :

- 1.2.1 *Transfert de connaissances et actions d'information ;*
- 2.1.1 *Service de conseil individualisé ;*
- 2.2.1 *Service de remplacement*
- 4.1.2 *Création ou modernisation des unités de production animale ;*
- 4.1.3 *Mécanisation et équipement des exploitations agricoles ;*
- 4.1.5 *Gestion fourragère en production animale ;*
- 4.1.7 *Soutien à la production végétale : cultures sous abris ou diversification ;*
- 4.1.8 *Soutien à la plantation de canne à sucre ;*
- 4.1.9 *Aides aux travaux d'aménagement foncier ;*
- 4.3.4 *Voiries communales à vocation de desserte agricole*
- 6.3.1 *Aide au démarrage pour le développement des petites exploitations*
- 16.1.1 *Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI*
- 16.2.1 *Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique.*

Le taux de paiement du T.O. 2.1.1 *Service de conseil individualisé* connaît une progression remarquable, passant de 14% en 2020, à 32% en 2021, 51% en 2022 et 65% en 2023.

- **DP 2B Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations**

Tableau du domaine prioritaire 2B

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
1.2.1	5 041 749 €	5 522 057 €	110%	4 932 619 €	98%
2.1.1	37 855 €	37 854 €	100%	30 283 €	80%
2.3.1	0 €	0 €	0%	0 €	0%
6.1.1	7 451 289 €	7 333 580 €	99%	6 312 500 €	85%
6.1.2		55 796 €		27 200 €	
<b>TOTAL</b>	<b>12 530 892 €</b>	<b>12 949 287 €</b>	<b>103%</b>	<b>11 302 603 €</b>	<b>90%</b>

À la suite de l'ajustement financier 2023, le montant de la maquette de dépenses publiques du domaine prioritaire 2B est passé de 11,9 millions euros à 12,53 millions euros. La priorité 2B a été réabondée à hauteur de 629 022,15 euros en dépense publique dont 471 766,61 euros de FEADER.

Trois T.O. sur cinq ont été réabondés :

- 1.2.1 *Transfert de connaissances et actions d'information* ;
- 2.1.1 *Service de conseil individualisé* ;
- 6.1.1 *Installation des jeunes agriculteurs*.

Les dispositifs émergeant au domaine prioritaire 2B continuent de bénéficier d'une progression régulière. Au 31 décembre 2023, le montant de la programmation est passé à 12,95 millions d'euros. Les paiements 2023 connaissent une bonne progression, puisqu'ils s'élèvent à 11,3 millions d'euros (9,75 millions d'euros en 2022), représentant un taux de 90% contre 82% en 2022. L'évolution des paiements du DP 2B est notamment liée à la progression toujours régulière du T.O. 1.2.1, pour lequel on note un taux de paiement de 98%. En 2022, il était de 93%.

- **La mesure 01** relative au *Transfert de connaissances et actions d'information* présente un taux de programmation de 110% et un taux de réalisation de 98% par rapport à la valeur cible, avec un montant payé en dépense publique de 4,93 millions d'euros.
- **La mesure 02** portant sur les *Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation* est programmée à hauteur de 37 854,36 euros, soit 100% de l'objectif financier. Son taux de réalisation est à 80% de la valeur cible. C'est le T.O. 2.1.1 qui connaît la plus forte progression en termes de paiement sur le DP 2B, passant de 52% en 2022 à 80% en 2023.
- **La mesure 06** qui concerne le *Développement des exploitations agricoles et des entreprises*, connaît un taux de programmation de 99%, ce qui correspond à un montant de 7,39 millions d'euros. Le montant payé en dépense publique correspond à 6,33 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 85%.

Le nombre de jeunes agriculteurs soutenus au titre du T.O. 6.1.1 *Installation des jeunes agriculteurs*

continue sa progression, passant de 154 en 2021, à 182 en 2022 et 210 en 2023. La cible 2025 qui est fixée à 200 JA a été calculée selon le nombre de dossiers par an, sur la période 2014-2020. Elle intègre le maintien du rythme de 30 dossiers par an. En 2023, le montant des paiements est de 6,31 millions d'euros, contre 5,32 millions d'euros en 2022.

27 dossiers du dispositif 6.1.2 *Prêts bonifiés*, liés à des installations dans le cadre de la DJA (Dotation jeune agriculteur), ont fait l'objet d'un paiement pour un montant total de 29 095,30 euros.

**Priorité 3 Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

- ***DP 3A Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles***

Tableau du domaine prioritaire 3A

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
1.2.1	4 540 362 €	4 483 565 €	99%	4 324 625 €	95%
2.1.1	23 419 €	16 111 €	69%	9 756 €	42%
2.3.1	8 000 €	0 €	0%	0 €	0%
4.2.1	34 950 059 €	37 487 967 €	107%	31 278 919 €	89%
4.2.1R	13 455 959 €	16 765 590 €	125%	83 389 €	1%
16.2.1	11 387 728 €	11 347 995 €	100%	9 651 954 €	85%
<b>TOTAL</b>	<b>64 365 526 €</b>	<b>70 101 227 €</b>	<b>109%</b>	<b>45 348 642 €</b>	<b>70%</b>

À la suite de l'ajustement financier 2023, le montant de la maquette de dépenses publiques du domaine prioritaire 3A est passé de 74,30 millions d'euros à 64,36 M€ (dont 48,27 millions d'euros de FEADER). La priorité 3A a été diminuée de 9,93 millions d'euros.

Cinq T.O. ont vu leur enveloppe diminuer :

- 1.2.1 *Transfert de connaissances et actions d'information ;*
- 2.1.1 *Service de conseil individualisé ;*
- 2.3.1 *Formation des conseillers agricoles ;*
- 4.2.1 *Outils agro-industriels*
- 4.2.1R *Outils agro-industriels (Relance)*

Un T.O. a été réabondé à hauteur de 2,44 millions d'euros :

- 16.2.1 *Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique.*

Le domaine prioritaire 3A connaît encore une très bonne progression. En décembre 2023 le montant de la programmation (hors TOP UP) s'élève à 70,10 millions d'euros (109%), avec un montant de paiements à 45,35 (70%) millions d'euros. Les quatre T.O. des **mesures 01, 04 et 16** qui représentent plus de 99% de la maquette connaissent toujours une très bonne dynamique de programmation avec des taux compris entre 99% et 125%.

- **La mesure 01** relative au *Transfert de connaissances et actions d'information* présente un taux de programmation de 99% et un taux de réalisation de 95% par rapport à la valeur cible, avec un montant payé en dépense publique de 4,32 millions d'euros.

Le dispositif 1.2.1 *Transfert de connaissances et actions d'information* connaît un taux de programmation de 99%, et un très bon taux de paiement de 95%.

- **La mesure 02** portant sur les *Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation*, est programmée à hauteur de 16 111,00 euros, soit 51% de l'objectif financier. Son taux de réalisation est à 31% de la valeur cible.
- **La mesure 04** qui concerne les *Investissements physiques* (hors TOP UP), atteint un taux de programmation de 112% de sa maquette, ce qui correspond à un montant de 54,25 millions d'euros (dont 13,45 millions d'euros liés à la relance). Au total, au 31 décembre 2023, ce sont 67 dossiers programmés, et 48 opérations réalisées (45 en 2022), pour un montant réalisé de 31,36 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 65%. La valeur cible 2025 *Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien à l'investissement (pour les exploitations agricoles, la transformation et la commercialisation des produits agricoles par exemple) (4.1 et 4.2)* qui est de 60 opérations, devrait être atteinte au regard du nombre d'opérations programmées.

Le dispositif 4.2.1 *Outils agro-industriels*, dont l'enveloppe a été entièrement consommée en 2021 présente un taux de programmation de 107% et également un très bon taux de paiement de 89%. Sa maquette (34,95 millions d'euros) représente plus de la moitié de la maquette du domaine prioritaire 3A (54%), et ses paiements correspondent également à plus de la moitié des subventions payées au titre de la maquette 3A.

Pour ce qui concerne la relance, la programmation du T.O. 4.2.1R *Outils agro-industriels* a débuté en 2021 et s'est poursuivie en 2023, avec au total, 21 opérations programmées fin 2023 : 6 en 2021 pour un montant de 2,18 millions d'euros de dépense publique, 8 opérations en 2022 pour un montant de 6,89 millions d'euros de dépense publique, et 7 opérations supplémentaires en 2023 pour un montant de 7,70 millions d'euros de dépense publique. L'enveloppe de la maquette du T.O. a été programmée à hauteur de 125%. Les premiers paiements sont intervenus en 2023 sur ces opérations d'investissement.

- **La mesure 16** *Coopération* est programmée à 100%, ce qui correspond à un montant de 11,35 millions d'euros de dépenses publiques, et présente un taux de réalisation de 85%, avec un montant payé de 9,65 millions d'euros (85%).

- **DP 3B** *Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations*

Tableau du domaine prioritaire 3B

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
1.2.1	8 490 872 €	8 403 259 €	99%	7 948 367 €	94%
2.1.1	708 615 €	731 211 €	103%	524 034 €	74%
2.3.1	20 730 €	3 088 €	15%	3 088 €	15%
5.2.1	51 626 €	51 626 €	100%	51 626 €	100%
16.2.1	4 904 424 €	5 426 545 €	111%	4 368 023 €	89%
<b>TOTAL</b>	<b>14 176 267 €</b>	<b>14 615 728 €</b>	<b>103%</b>	<b>12 895 139 €</b>	<b>91%</b>

À la suite de l'ajustement financier 2023, le montant de la maquette de dépenses publiques du domaine prioritaire 3B est passé de 14,37 millions d'euros à 14,18 millions d'euros (dont 10,63 millions d'euros de FEADER). En conséquence, l'enveloppe de la priorité 3B a connu une diminution de 191 624,37 euros (- 143 718,27 de FEADER).

Un T.O. reste stable :

- 5.2.1 *Reconstitution du potentiel de production*

Pour mémoire, s'agissant du T.O. 5.2.1, l'ensemble des dossiers étant soldés, l'enveloppe a été revue à la baisse et ajustée en 2020, en tenant compte des sous-réalisations effectives. Ce T.O. a été très peu mobilisé malgré le passage de plusieurs tempêtes tropicales au cours de l'année 2018. En effet, pour limiter les effets de ces calamités d'autres dispositifs locaux et nationaux, plus facilement et rapidement mobilisables, ont été sollicités par les agriculteurs. Il n'est donc plus attendu de nouvelles opérations sur ce dispositif.

Deux T.O. ont vu leur enveloppe diminuer :

- 1.2.1 *Transfert de connaissances et actions d'information ;*
- 16.2.1 *Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique.*

Deux T.O. ont été réabondés :

- 2.1.1 *Service de conseil individualisé ;*
- 2.3.1 *Formation des conseillers agricoles.*

Le domaine prioritaire 3B connaît, une progression régulière s'agissant de la programmation et des paiements. Au 31 décembre 2023, le montant de la programmation est de 14,61 millions d'euros (103%), et les paiements s'élèvent à 12,89 millions d'euros (91%).

- **La mesure 01** relative au *Transfert de connaissances et actions d'information* présente un taux de programmation de 99% et un taux de réalisation de 94% par rapport à la valeur cible, avec un montant payé en dépense publique de 7,95 millions d'euros.
- **La mesure 02** portant sur les *Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation* est programmée à hauteur de 734 298,86 euros, soit 101% de

l'objectif financier. Son taux de réalisation est à 72% de la valeur cible.

C'est le T.O. 2.1.1 qui connaît la plus forte progression en termes de paiement sur le DP 2B, passant de 50% en 2022 à 74% en 2023.

- **La mesure 16** *Coopération* comprenant le T.O. 16.2.1 est programmée à 111%, ce qui correspond à un montant de 5,43 millions d'euros de dépenses publiques, et présente un taux de réalisation de 89%, avec un montant payé de 4,37 millions d'euros.

Le DP 3B continue d'être porté par le dynamisme des T.O. 1.2.1 et 16.2.1, qui représentent à eux seuls 94% de la maquette du DP. Ces deux T.O. représentent également 98% de la programmation, et 87% de des paiements de la maquette du DP 3B.

Le T.O. 2.3.1 *Formation des conseillers agricoles* dont la maquette est de 20 730 € connaît quant à lui, de faibles taux de programmation et de paiement : 15%.

#### **Priorité 4 Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie**

Tableau du domaine prioritaire 4

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
1.1.2	0 €	0 €		0 €	0%
1.2.1	7 996 446 €	7 815 171 €	98%	7 061 024 €	88%
2.1.1	407 997 €	228 817 €	56%	223 541 €	55%
2.3.1	0 €	0 €		0 €	0%
7.1.1	427 794 €	374 274 €	87%	388 563 €	91%
7.6.1	1 063 055 €	1 057 152 €	99%	624 403 €	59%
7.6.2	451 603 €	335 551 €	74%	146 603 €	32%
7.6.3	652 496 €	542 139 €	83%	542 139 €	83%
8.3.1	4 796 770 €	4 769 219 €	99%	3 249 308 €	68%
8.4.1	3 763 639 €	3 291 978 €	87%	1 502 890 €	40%
8.5.1	11 615 426 €	12 809 817 €	110%	7 092 020 €	61%
10.1	37 077 401 €	38 299 670 €	103%	36 440 880 €	98%
11.1.1		405 805 €			
11.2.1	1 929 806 €	1 735 227 €	111%	2 003 227 €	104%
13.1.1		41 536 898 €			
13.2.1	63 728 209 €	9 471 375 €	98%	55 896 438 €	88%
13.3.1		11 746 127 €			
16.2.1	36 788 556 €	39 579 998 €	108%	31 626 834 €	86%
<b>TOTAL</b>	<b>170 699 199 €</b>	<b>173 999 217 €</b>	<b>102%</b>	<b>146 797 870 €</b>	<b>86%</b>

À la suite de l'ajustement financier 2023, le montant de la maquette de dépenses publiques du domaine prioritaire 4 est passé de 168,56 à 170,7 millions d'euros. La priorité 4 a été réabondée à hauteur de 2,14

millions d'euros en dépense publique dont 1,6 millions d'euros de FEADER.

Le taux de programmation de la priorité 4 a augmenté de 5 points, passant de 97% à 103% de programmation au 31 décembre 2023. En termes de volume financier, elle est passée de 163,61 millions d'euros en 2022 à 174,00 millions d'euros à fin 2023. Le montant des paiements pour cette priorité est passé de 129,23 millions d'euros à 146,80 millions d'euros. Deux T.O ont été supprimés :

- 1.1.2 *Formations des actifs du secteur agricole et des filières adossées ;*
- 2.3.1 *Formation des conseillers agricoles.*

Cinq T.O ont été réabondés :

- 1.2.1 *Transfert de connaissances et actions d'information ;*
- 2.1.1 *Service de conseil individualisé ;*
- 8.4.1 *Aide à la reconstitution du potentiel forestier endommagé ;*
- 13.1.1, 13.2.1 et 13.3.1 *Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN) ;*
- 16.2.1 *Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés dans le secteur de l'agriculture et expérimentation agronomique.*

Neuf T.O ont vu leur enveloppe diminuer :

- 2.3.1 *Formation des conseillers agricoles ;*
- 7.1.1 *Elaboration de schémas et plans de gestion des aménagements et activités en milieu naturel ;*
- 7.6.1 *Promouvoir développement durable, biodiversité et prise en compte de l'environnement, du patrimoine et des paysages ;*
- 7.6.2 *Connaissance, entretien et préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager ;*
- 7.6.3 *Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – MAEC ;*
- 8.3.1 *Défense des forêts contre l'incendie - Aide à l'adoption des mesures de prévention ;*
- 8.5.1 *Préservation des espaces naturels et forestiers - Amélioration de la viabilité des forêts ;*
- 10.1 *Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ;*
- 11.1.1 et 11.2.1 *Aide à la conversion en agriculture biologique et Aide au maintien en agriculture biologique.*

## Sur le volet Agriculture

- **La mesure 01** relative au *transfert de connaissances et actions d'information* présente un taux de programmation de 97% et un taux de réalisation de 88% par rapport à la valeur cible, avec un montant payé en dépenses publiques de 7,06 millions d'euros.
- Quant à **la mesure 02** qui concerne *les services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation*, elle est programmée à hauteur de 0,23 million d'euros soit 56% de l'objectif financier. Le taux de réalisation est comparable à la programmation soit 55% de la valeur cible. Le nombre de bénéficiaires de services de conseil est de 172, contre 156 en 2022.
- **La mesure 07** portant sur *l'amélioration des services de base et rénovation des villages dans les zones rurales* a atteint un taux de programmation de 89% ce qui correspond à un montant programmé de 2,31 millions d'euros. Sur ce montant, 1,70 million d'euros ont été payés en dépense publique soit un taux de réalisation de 66%. 4 opérations ont été soutenues au titre du *T.O 7.1.1 - Elaboration de schémas et plans de gestion des aménagements et activités en milieu naturel.*

- **Les mesures 10** *Agroenvironnement et climat*, 11 *Agriculture biologique*, et 13 *Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN)* représentent un montant programmé de 103,20 millions d'euros et 94,34 millions d'euros de paiements.

### Sur le volet Forêt

- **La mesure 08** relative aux *investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts* compte trois types d'opérations :
  - Pour le T.O. 8.3.1 *Défense des forêts contre l'incendie - Aide à l'adoption des mesures de prévention*, la totalité des crédits a été programmée, soit 4,77 millions d'euros. Bien que les paiements aient progressé par rapport à l'année précédente (3,25 millions d'euros de paiements en 2023 contre 2,66 millions d'euros en 2022), les efforts seront poursuivis pour atteindre les objectifs.
  - Le T.O. 8.4.1 *Aide à la reconstitution du potentiel forestier endommagé* est programmé à hauteur de 3,29 millions d'euros soit 87% de la maquette allouée à ce dispositif. Les paiements n'ont pas évolué par rapport à l'année précédente et restent à 1,50 millions d'euros.
  - Quant au T.O. 8.5.1 *Préservation des espaces naturels et forestiers - Amélioration de la viabilité des forêts*, il est en sur-programmation de 110% pour un montant programmé de 12,81 millions d'euros, paiements à 61%.

### Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la forêt

- **DP 5A - Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture**

Tableau du domaine prioritaire 5A

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
2.1.1	164 830 €	150 312 €	91%	111 182 €	67%
2.3.1	12 028 €	4 303 €	36%	4 303 €	36%
4.1.4	1 308 816 €	1 327 407 €	101%	1 010 676 €	77%
4.1.6	1 733 333 €	1 818 301 €	105%	1 151 478 €	66%
4.3.2	86 384 880 €	94 503 693 €	109%	49 318 152 €	57%
4.3.2R	8 332 700 €	8 332 700 €	100%	0 €	0%
4.3.5	13 784 084 €	13 784 084 €	100%	13 485 910 €	98%
4.3.5R	22 915 331 €	20 923 443 €	91%	0 €	0%
<b>TOTAL</b>	<b>134 636 002 €</b>	<b>140 844 244 €</b>	<b>105%</b>	<b>65 081 701 €</b>	<b>48%</b>

À la suite de l'ajustement financier 2023, le montant de la maquette de dépenses publiques du domaine prioritaire 5A est passé de 133,34 à 134,64 millions d'euros. La priorité 5A a été réabondée à hauteur de 1,29 millions d'euros en dépense publique dont 1,08 millions d'euros de FEADER.

L'ensemble des types d'opérations de ce domaine prioritaire a vu son enveloppe diminuer suite à la modification du PDRR en janvier 2023. Ainsi les T.O concernées par cette diminution sont :

- 2.1.1 *Service de conseil individualisé*
- 2.3.1 *Formation des conseillers agricoles*
- 4.1.4 *Soutien aux retenues collinaires et réservoirs d'eau des exploitations agricoles*
- 4.1.6 *Maîtrise de l'irrigation au sein de l'exploitation agricole*
- 4.3.2 *Optimisation, sécurisation et développement des périmètres irrigués*
- 4.3.5 *Amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts ruraux*

En revanche, l'enveloppe des dispositifs spécifique à la relance a été revue à la hausse et concerne :

- 4.3.2R *Optimisation, sécurisation et développement des périmètres irrigués*
- 4.3.5R *Amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts ruraux*

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des crédits allouée à ce domaine prioritaire a été programmé pour un montant de 140,84 millions d'euros. Des efforts restent à faire au niveau des paiements, même si l'ensemble des dispositifs relatifs à la relance n'ont toujours pas eu de paiements en 2023.

- Avec le réajustement des crédits, **la mesure 02** affiche désormais un taux de programmation de 87% et un taux de réalisation qui s'ajuste à la maquette modifiée, le montant payé restant le même qu'en 2022, soit 115 485 euros.
- 262 opérations sur **la mesure 04** ont bénéficié d'un soutien à l'investissement représentant un montant programmé de 140,69 millions d'euros, soit 105% de programmation. A ce jour, 64,97 millions d'euros ont été payés, représentant un taux de réalisation de 48%. 2 opérations sont programmées dans le cadre de la relance et représentent un montant total de 29,26 millions d'euros pour 367 hectares de surfaces irriguées du sud de l'île.
- **DP 5B Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire**

Tableau du domaine prioritaire 5B

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
4.1.1	2 466 667 €	1 985 667 €	81%	1 347 251 €	55%
<b>TOTAL</b>	<b>2 466 667 €</b>	<b>1 985 667 €</b>	<b>81%</b>	<b>1 347 251 €</b>	<b>55%</b>

À la suite de l'ajustement financier 2023, le montant de la maquette de dépenses publiques du domaine prioritaire 5B est restée stable.

Le domaine prioritaire 5B est alimenté par le T.O. 4.1.1 *Plan de performance énergétique*.

9 nouvelles opérations ont été programmées sur ce dispositif en 2023 pour un montant total programmé sur ce domaine prioritaire de 1,99 millions d'euros et 1,35 millions d'euros soit 55% de taux de paiement.

- **DP 5C Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie**

Tableau du domaine prioritaire 5C

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
16.5.1	355 091 €	312 988 €	88%	312 988 €	88%
<b>TOTAL</b>	<b>355 091 €</b>	<b>312 988 €</b>	<b>88%</b>	<b>312 988 €</b>	<b>88%</b>

À la suite de l'ajustement financier 2023, le montant de la maquette de dépenses publiques du domaine prioritaire 5C est restée stable.

- Le domaine prioritaire 5C est alimenté par le T.O. 16.5.1 *Investissements d'intérêt collectifs pour la valorisation agronomique des matières résiduelles organiques (MRO)*. Pour mémoire, à la suite de plusieurs appels à projets, seule une opération a été programmée sur ce dispositif. Il s'agit d'une étude sur le recyclage agronomique des vinasses de la distillerie de Savanna. L'opération a rencontré des difficultés dans l'obtention des autorisations administratives nécessaires et dans la maîtrise foncière. Elle été payée en 2023 pour un montant en dépenses publiques de 312 988,48 euros, ce qui représente un taux de réalisation de 88 %.

**Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales**

- **DP 6A Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois**

Tableau du domaine prioritaire 6A

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
1.1.1	1 837 732 €	1 989 335 €	108%	1 281 454 €	70%
4.3.1	2 949 179 €	3 104 371 €	105%	2 117 254 €	72%
6.4.1	689 964 €	591 061 €	86%	442 284 €	64%
6.4.2	2 755 326 €	2 912 054 €	106%	1 384 922 €	50%
8.6.1	3 601 392 €	4 399 425 €	122%	2 824 725 €	78%
8.6.2	369 125 €	310 125 €	84%	142 425 €	39%
16.7.1	7 256 496 €	7 327 832 €	101%	4 481 191 €	62%
<b>TOTAL</b>	<b>19 459 214 €</b>	<b>20 634 203 €</b>	<b>106%</b>	<b>12 674 256 €</b>	<b>65%</b>

À la suite de l'ajustement financier 2023, le montant de la maquette de dépenses publiques du domaine prioritaire 6A est passé de 20,86 à 19,46 millions d'euros. La priorité 6A a été revue à la baisse de 1,4 millions d'euros en dépense publique dont 1,05 millions d'euros de FEADER.

Le domaine prioritaire 6A est en légère sur-programmation avec un montant programmé de 20,63 millions d'euros représentant 106% de la maquette. Les paiements sont relativement plus bas puisqu'ils représentent 65% de la maquette avec un montant payé en dépenses publiques de 12,67 millions d'euros. La modification de la maquette en janvier 2023 a revu à la baisse plusieurs dispositifs de ce domaine prioritaire :

- 1.1.1 *Accroître les compétences des acteurs en milieu rural*
- 4.3.1 *Soutien à la desserte forestière*
- 6.4.1 *Soutien et structuration du développement économique des Hauts -OPARCAS*
- 8.6.1 *Aides à l'exploitation forestière – amélioration de la valeur économique des forêts*
- 8.6.2 *Aide aux entreprises sylvicoles*

Les enveloppes des T.O suivants ont été réabondées :

- 6.4.2 *Qualification des petits hébergements touristiques et de la restauration privée dans les Hauts*
  - 16.7.1 *Animation territoriale et approche collective du développement des hauts*
  - En 2023, l'Association Développement Rural Réunion (AD2R) a formé 2 006 participants grâce aux opérations menées sur le T.O 1.1.1 *Accroître les compétences des acteurs en milieu rural*. Cette initiative représentait un montant programmé de 1,99 million d'euros, soit 108 % de la maquette prévue, avec une réalisation de 1,28 million d'euros, ce qui équivaut à un taux de paiement de 70 % par rapport à l'enveloppe allouée.
  - Par ailleurs, 6 actions ont été soutenues sur le dispositif 4.3.1 *Soutien à la desserte forestière* pour un montant total de 2,12 millions d'euros, ce qui représente un taux de paiement de 72%.
  - La dynamique de programmation de **la mesure 06** relative au *développement des exploitations agricoles et des entreprises*, est satisfaisante, atteignant 102% de programmation avec un montant programmé de 3,50 millions d'euros. Sur ce montant, 1,83 millions d'euros ont été payés. 25 bénéficiaires/exploitations ont perçu une aide au démarrage d'entreprises ou un soutien à l'investissement dans des activités non agricoles dans des zones rurales, dont 11 sont des hébergements touristiques dans les Hauts de l'île.
  - Deux nouvelles opérations ont été programmées sur **la mesure 08** en 2023. Elles concernent les investissements dans le développement des zones forestières et l'amélioration de la viabilité des forêts. Cela porte le montant programmé à 4,71 millions d'euros, ce qui représente 119 % de programmation par rapport à la maquette initiale. Sur ce montant, 2,97 millions d'euros ont été payés, établissant un taux de réalisation de 75 % en dépenses publiques.
  - Enfin **la mesure 16** dédiée à la *coopération*, affiche un taux de programmation de 101% et d'un montant payé de 4,48 millions d'euros. Une seule opération a été programmée en 2023 et concerne l'animation territoriale et l'approche collective de développement des hauts.
- 
- **DP 6B Promouvoir le développement local dans les zones rurales**

Tableau du domaine prioritaire 6B

TO concerné	Maquette Dépense publique	Programmation Dépense publique	Taux de programmation	Paiements Dépense publique	Taux de paiement
7.5.1	8 603 271 €	10 218 028 €	119%	4 507 571 €	52%
7.5.2	13 386 276 €	13 602 443 €	102%	3 889 683 €	29%
7.5.4	12 760 107 €	9 440 737 €	74%	4 203 950 €	33%
7.5.5	2 809 915 €	2 412 144 €	86%	644 401 €	23%
7.6.4	1 780 576 €	777 618 €	44%	613 618 €	34%
19.1.1	79 693 €	39 693 €	50%	39 693 €	50%
19.2.1	24 953 333 €	25 373 842 €	102%	16 965 859 €	68%
19.3.1	433 333 €	39 278 €	9%	0 €	0%
19.4.1	8 351 475 €	7 828 384 €	94%	5 795 922 €	69%
<b>TOTAL</b>	<b>73 157 981 €</b>	<b>69 732 166 €</b>	<b>95%</b>	<b>36 660 696 €</b>	<b>50%</b>

À la suite de l'ajustement financier 2023, le montant de la maquette de dépenses publiques du domaine prioritaire 6A est passé de 75,68 à 73,16 millions d'euros. La priorité 6B a été revue à la baisse de 2,52 millions d'euros en dépense publique dont 1,89 millions d'euros de FEADER.

- Ce domaine prioritaire est alimenté par la Sous-mesure 7.5 *Aide aux investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives, les informations touristiques et les infrastructures touristiques à petite échelle*, le T.O. 7.6.4 *Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur inscrites dans une démarche qualité patrimoniale et touristique* et la **Mesure 19** « LEADER ». La bonne dynamique notée ces trois dernières années sur le domaine prioritaire 6B se poursuit en 2023, le montant de la programmation passant de 65,60 millions d'euros à 67,64 millions d'euros. Et s'agissant des paiements, de 25,61 millions d'euros en décembre 2022 à 36,66 millions d'euros au 31 décembre 2023.
- **La mesure 07** qui a vu son enveloppe diminuer de 2,52 millions d'euros suite à la modification du PDRR intervenue en janvier 2023, affiche un taux de programmation de 93% représentant 36,45 millions d'euros de programmation avec 5 opérations programmées en 2023 et 13,86 millions d'euros ont été payés.

Mise en œuvre par les 4 groupes d'action locale (GAL), la programmation LEADER au 31 décembre 2023 est répartie comme suit :

v. GAL NORD : 2,63M €

v. GAL EST : 4,68M €

v. GAL SUD : 11,37M €

v. GAL OUEST : 6,69M €

L'ensemble des dossiers du TO 19.1.1 - *Soutien préparatoire aux stratégies de développement local* sont soldés pour un montant de 39 6963 euros.

- 4 opérations ont été programmées sur le T.O. 19.3.1 *Actions de coopérations transnationale et territoriale* en 2023 pour un montant de 39 277,88 euros représentant 9% de l'enveloppe.

Le T.O. 19.4.1 *Actions d'animation, de formation et d'acquisition de compétences* poursuit sa dynamique de programmation avec un montant programmé de 7,83 millions d'euros soit 94% de programmation. Les paiements progressent également avec un taux de réalisation de 69% (5,80 millions d'euros).

#### **1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

--

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION**

### **2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.**

Aucune modification n'a été apportée au plan d'évaluation.

### **2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).**

Aucune évaluation n'a été conduite en 2023. La prochaine évaluation prévue est l'évaluation ex-post du programme.

### **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Les indicateurs sont collectés et fiabilisés grâce à un croisement des données sur la base :

- des données agrégées dans l'outil de paiement OSIRIS ;
- des rapports d'instruction ;
- des retours des services instructeurs ;
- et des données transmises par l'Observatoire du Développement Rural (ODR).

En ce qui concerne les réalisations du programme LEADER, un tableau de suivi est renseigné annuellement par les GAL.

Les données ne pouvant être obtenues par les moyens décrits ci-dessus (l'orientation des exploitations par exemple) doivent faire l'objet de recherches complémentaires, en croisant manuellement les bases de données publiques avec celles d'OSIRIS. Certaines informations, telles que les surfaces des exploitations, ne sont pas nécessairement disponibles pour tous les dispositifs dans l'outil de paiement.

Certaines données, en particulier les données surfaciques issues d'ISIS, font l'objet d'un premier traitement par l'ODR après transmission par l'ASP (recoupement avec les bases de données cadastrales, etc.).

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

<b>Maison d'édition</b>	Sans objet.
<b>Auteur(s)</b>	Ernst & Young Advisory et BRL Ingénierie
<b>Intitulé</b>	Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du Rapport Annuel de Mise en Oeuvre de 2019 pour le Programme de Développement Rural de La Réunion 2014-2020
<b>Résumé</b>	Le résumé de l'évaluation est disponible dans la section 2. e) du RAMO 2019.
<b>URL</b>	<a href="http://www.reunion europe.org/UE_SUIVI_EVALUATION_FEADER.asp">http://www.reunion europe.org/UE_SUIVI_EVALUATION_FEADER.asp</a>

**2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.**

Veillez résumer les conclusions des évaluations réalisées en 2020, par objectif de la PAC (ou, le cas échéant, par priorité du PDR).

Veillez à rendre compte des effets/impacts positifs ou négatifs (éléments de preuve à l'appui). N'oubliez pas de mentionner la source des conclusions.

Aucune évaluation n'a été réalisée en 2023.

**2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucune activité de communication définie

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	-
<b>Suivi effectué</b>	Aucun suivi défini.
<b>Autorité chargée du suivi</b>	

### 3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

#### 3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

L'année 2023 fut une année de début de clôture des fiches actions du PDRR et l'année du transfert de compétence et de moyens de l'Etat vers la collectivité départementale.

L'Autorité de gestion du FEADER – AG s'est réorganisée. Elle a donc révisé ses procédures et ses pratiques avec la création de la Direction Europe. Le service instruction de cette direction a ainsi réceptionné l'ensemble des dossiers suivis jusqu'à lors par la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts – DAAF et le Secrétariat Général des Hauts – SGH.

Les travaux de réorganisation et l'accueil de nouveaux agents ont conduit l'AG à renforcer son plan de formation, visant à assurer la continuité du service.

Par ailleurs, le plan d'action mis en place suite à l'audit interne de l'ASP en 2022 s'est poursuivi, et s'est traduit par la publication d'une note méthodologique révisant la méthode d'instruction des dossiers relevant du TO 4.2.1 *Outils agro-industriels*, et concernés par le cumul possible avec la défiscalisation.

En outre, un audit de la Cour des comptes européennes (CCE) a eu lieu en 2023 et a concerné 4 mesures (mesures 1, 4, 8 et 13). Seule la mesure 13 ICHN a fait l'objet d'une anomalie sur la méthode de calcul, dispositif géré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – MASA.

Au cours de cette même année, l'AG a consacré du temps à la déclinaison locale du Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 – PSN. Elle a notamment rappelé les procédures pouvant faire l'objet d'anomalies et/ou observations relevées lors de différents contrôles :

- le respect de la clause d'incitativité ;
- le délai de 8 mois pour instruire et conventionner les dossiers avec cofinancement de l'Etat ;
- la nécessité de mieux argumenter, voire de mieux documenter l'attribution d'une modulation.

#### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC)<sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Dotations financières totales du PDR [Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	528 555 350,00	16,22	15,27

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feeder visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Dotations financières totales du PDR [Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	528 555 350,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	528 555 350,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

#### **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

##### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Avec la reprise par l'AG au 01/01/23 des tâches FEADER déléguées, il n'avait pas été prévu la poursuite de la délégation de tâches pour le Réseau rural régional – RRR confiée au SGH.

Il n'y a donc pas eu d'activité en 2023 sur ce sujet.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Avec la reprise par l'AG au 01/01/23 des tâches FEADER déléguées, il n'avait pas été prévu la poursuite de la délégation de tâches pour le Réseau rural régional – RRR confiée au SGH.

Il n'y a donc pas eu d'activité en 2023 sur ce sujet.

##### **4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

La publicité du programme a été assurée conformément au plan de communication validé en 2015. Les réalisations se sont inscrites dans le cadre des 3 axes de ce plan :

- Axe n°1 – informer
- Axe n°2 – médiatiser
- Axe n°3 – animer

##### **Axe n° 1 - INFORMER**

**CNS** (Réunion Technique - plénière) : du 15 au 19 Décembre 2023

- 15 décembre : Réunion technique PDRR FEADER (nombre de participants : 19 en présentiel)
- 18 décembre : Visite au village des Makes (LEADER) /AG (nombre de participants : 8 participants)
- 19 décembre : Plénière (nombre de participants : 46)

##### **Objets promotionnels :**

Réalisé et diffusé lors des événementiels par exemple :

- « La nuit européenne des chercheurs » *Septembre 2023*
- « Forum de l'insertion sociale et professionnelle du TAS SUD EST action de promotion de

**Kit de communication UE :**

- Diffusion des autocollants

**Site internet :**

- **www.reunioneurope.org**
  - Nombre de visiteurs : 15 751 (Janvier à décembre 2023)
  - Nombre de documents mis en ligne relatif au FEADER : 28 documents
- **Portail Département de La Réunion/Feader [www.departement974.fr/actualite/feaderun-soutien-pour-developpement-agricole-rural-de-reunion-2023](http://www.departement974.fr/actualite/feaderun-soutien-pour-developpement-agricole-rural-de-reunion-2023)**
  - Nombre de visiteurs : 15 398 (Janvier à décembre 2023)
  - Nombre de documents mis en ligne relatif au FEADER : 3 266 documents

**Axe n° 2 - MEDIATISER**

**Relation presse :**

- **Inauguration du nouveau réservoir de DASSY Tampon – 24 mai 2023** (reportages web sur le site du Département, Imaz' Press, Télé Kréol, Clicanoo et L'info.re) **30 mai 2023** : site du Département et page Facebook ;
- Conférence de presse 44e **Foire agricole de BrasPanon** en présence du VicePrésident du Département délégué aux affaires agricoles et européennes Serge Hoareau et du Ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire Marc Fesneau – **13 mai 2023** (reportages web sur le site du Département et Freedom) ;
- **Prix du concours Départemental d'élevage** (foire agricole) en présence du Président du Département Cyrille Melchior et le VicePrésident délégué aux affaires agricoles et européennes Serge Hoareau – **19 mai 2023** (reportages web sur le site du Département et Orange Réunion) ;
- **Visite ministérielle d'exploitations soutenues par le FEADER – 1er avril 2023** ;
- **Exploitation agricole** de Mme Rhodes à SainteSuzanne (canne à sucre et pitaya) (reportages web sur le site du Département et Z'infos 974 et 2 articles Le Quotidien du **02 avril 2023** et Jir du **02 avril 2023**)
- **Visite ministérielle : séquence canne avec le ministre des Outremer – 31 août 2023** (reportages web sur le site du Département et Imaz' Press et 2 articles : Jir du **1er septembre 2023** et Le Quotidien du **1er septembre 2023**)
- **Pose de la première pierre de la retenue collinaire de Piton Sahales – Le Tampon – 08 septembre 2023** (reportages web sur le site du Département et Clicanoo)
- **Aides FEADER : une nouvelle plateforme dématérialisée mise en place – 03 novembre 2023** (reportage web sur le site du Département et Imaz' Press)
- **Comité National de Suivi : les programmes européens à La Réunion – 19 décembre 2023 au 21 décembre 2023**
  - Reportage web sur le site du département, GAL Grand Sud Terres de Volcan et page

**Partenariats médias :**

- **Magazine du Département « Rendezvous citoyen » :**
  - « *Rendez-vous 17e Edition de la Fête de la Nature* » - mai 2023
  - « *L'agriculture nout' terre, not' richesse* » - avril 2023
  - « *Inauguration du nouveau réservoir de Dassy* » ; « *44e foire agricole et remise des prix du concours d'élevage* » ; « *Visite de la 1ère ministre Elisabeth Borne : rencontre avec le président du Département* » - juin 2023
  - « *Agriculture au Tampon : 20 millions d'euros pour l'irrigation* » ; « *Une agriculture durable qui vise la souveraineté alimentaire* » - décembre 2023
  
- **Agenda de la Chambre d'agriculture :** 1 page (diffusion 3 500 exemplaires) – octobre 2023

**Axe n°3 : ANIMER**

- **Action thématique d'informations et d'échanges**
  - 44e Foire agricole de BrasPanon
  - Salon International de l'Agriculture

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2023			18,55	84,23	22,02
		2014-2022			17,36	78,83	
		2014-2021			14,12	64,12	
		2014-2020			14,96	67,93	
		2014-2019			11,47	52,08	
		2014-2018			7,56	34,33	
		2014-2017			4,29	19,48	
		2014-2016			0,43	1,95	
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2023			104,00	83,87	124,00
		2014-2022			79,00	63,71	
		2014-2021			79,00	63,71	
		2014-2020			65,00	52,42	
		2014-2019			54,00	43,55	
		2014-2018			38,00	30,65	
		2014-2017			22,00	17,74	
		2014-2016			2,00	1,61	
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2023			2 006,00	53,00	3 785,00
		2014-2022			1 729,00	45,68	
		2014-2021			1 382,00	36,51	
		2014-2020			831,00	21,96	
		2014-2019			831,00	21,96	
		2014-2018			560,00	14,80	
		2014-2017			30,00	0,79	
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2023	72,41	137,94	63,83	121,60	52,49
		2014-2022	60,84	115,90	60,84	115,90	
		2014-2021	49,42	94,15	49,42	94,15	
		2014-2020	39,87	75,95	39,87	75,95	
		2014-2019	27,98	53,30	27,98	53,30	
		2014-2018	11,43	21,77	11,43	21,77	
		2014-2017	16,02	30,52	1,52	2,90	
		2014-2016	0,13	0,25			
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	178 005 115,83	81,15	137 505 197,78	62,69	219 346 483,18
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	34 378 383,42	94,17	29 763 142,86	81,52	36 508 176,64
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			227 878,36	25,35	898 765,67
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2023			0,00	0,00	2 285,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	11 120 170,52	106,21	6 756 458,48	64,53	10 470 223,59
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2023			5 504,00	18,66	29 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	115 454 448,29	73,95	85 551 099,32	54,80	156 123 038,32
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			116 803 661,25	57,28	203 908 768,63
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			74 131 571,32	56,48	131 241 387,47
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			4 864,00	121,60	4 000,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			11 419 528,00	45,90	24 881 650,84
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	578 250,00	81,93	404 325,00	57,29	705 750,00
M06	O2 - Total des	2014-2023			404 325,00	57,29	705 750,00

	investissements						
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			58,00	165,71	35,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	16 473 863,60	106,01	15 030 172,12	96,72	15 539 294,63

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2023	2,91	110,87	2,91	110,87	2,62
		2014-2022	2,39	91,06	2,39	91,06	
		2014-2021	2,02	76,96	2,02	76,96	
		2014-2020	1,60	60,96	1,60	60,96	
		2014-2019	1,23	46,86	1,23	46,86	
		2014-2018	0,81	30,86	0,81	30,86	
		2014-2017	1,35	51,44	0,42	16,00	
		2014-2016	0,43	16,38	0,13	4,95	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
<b>2B</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	12 949 286,80	103,34	11 331 698,09	90,43	12 530 892,43
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	5 522 056,71	109,53	4 932 619,31	97,84	5 041 748,71
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	37 854,36	100,00	30 283,48	80,00	37 855,12
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2023			29,00	38,67	75,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	7 389 375,73	99,17	6 368 795,30	85,47	7 451 288,60
M06	O2 - Total des investissements	2014-2023			10 867 783,00	145,85	7 451 288,60
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			6 368 795,30	85,47	7 451 288,60
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			222,00	111,00	200,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2023					0,00	
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	2014-2015							
	Nombre d'opérations améliorant la transformation et la commercialisation des produits agricoles (Opérations)	2014-2023				47,00	78,33	60,00
		2014-2022				45,00	75,00	
		2014-2021				39,00	65,00	
		2014-2020				30,00	50,00	
		2014-2019				13,00	21,67	
		2014-2018				10,00	16,67	
		2014-2017						
2014-2016								
2014-2015								
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	70 101 227,47	104,06	45 348 642,02	67,32	67 365 526,26	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	4 483 564,99	98,75	4 324 624,99	95,25	4 540 361,99	
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	16 111,00	51,28	9 755,60	31,05	31 418,80	
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2023			102,00	30,91	330,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	54 253 556,36	105,54	31 362 307,79	61,01	51 406 017,81	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			81 292 015,46	81,45	99 812 035,62	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			47,00	78,33	60,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	11 347 995,12	99,65	9 651 953,64	84,76	11 387 727,66	

Domaine prioritaire 3B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2023					0,00
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	14 615 728,46	103,10	12 895 138,93	90,96	14 176 267,02
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	8 403 258,79	98,97	7 948 367,35	93,61	8 490 871,99
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	734 298,86	100,68	527 122,24	72,27	729 344,87
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2023			310,00	11,07	2 800,00
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	51 626,22	100,00	51 626,22	100,00	51 626,21
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	5 426 544,59	110,65	4 368 023,12	89,06	4 904 423,95

**Priorité P4**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
P4	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2023					2,88	
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2023				33,03	185,52	17,80
		2014-2022				29,24	164,23	
		2014-2021				24,25	136,20	
		2014-2020				24,00	134,80	
		2014-2019				23,52	132,10	
		2014-2018				22,21	124,75	
		2014-2017						
		2014-2016						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2023				33,05	180,88	18,27
		2014-2022				29,25	160,09	
		2014-2021				24,27	132,83	
		2014-2020				24,03	131,52	
		2014-2019				23,46	128,40	
		2014-2018				22,26	121,83	
		2014-2017						
		2014-2016						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2023				33,02	161,37	20,46
		2014-2022				29,23	142,85	
		2014-2021				24,26	118,56	
		2014-2020				24,02	117,39	
		2014-2019				23,46	114,65	
		2014-2018				0,21	1,03	
		2014-2017						
		2014-2016						
2014-2015								

FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	177 332 426,20	103,89	150 984 823,65	88,45	170 699 199,14
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	7 815 170,95	97,73	7 061 024,47	88,30	7 996 445,81
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	228 817,40	56,08	223 540,80	54,79	407 997,20
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2023			172,00	19,77	870,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	2 309 116,05	88,99	1 701 707,77	65,58	2 594 948,31
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			4,00	66,67	6,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	20 871 013,26	103,45	11 292 810,26	55,97	20 175 834,97
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			2 697 900,27	56,24	4 796 770,11
M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			2,00	200,00	1,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			1 502 889,88	39,93	3 763 639,08
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			7 092 020,11	61,06	11 615 425,78
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			16,00	80,00	20,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			0,00	0,00	3 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	41 632 880,44	112,29	35 986 376,70	97,06	37 077 400,95
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			9 189,11	103,57	8 872,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	2 141 032,00	110,95	1 956 958,73	101,41	1 929 806,42
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			27,09	27,09	100,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			318,90	127,56	250,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	62 754 398,33	98,47	61 135 571,42	95,93	63 728 209,49

M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			15 254,90	95,66	15 947,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			12 540,81	89,24	14 053,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	39 579 997,77	107,59	31 626 833,50	85,97	36 788 555,99

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2023			6,29	78,63	8,00
		2014-2022			6,29	78,63	
		2014-2021			6,29	78,63	
		2014-2020			5,14	64,25	
		2014-2019			5,14	64,25	
		2014-2018			5,14	64,25	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	140 844 243,89	104,61	65 081 701,46	48,34	134 636 002,33
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	154 614,56	87,42	115 484,68	65,30	176 857,68
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2023			142,00	12,91	1 100,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	140 689 629,33	104,63	64 966 216,78	48,32	134 459 144,65
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			64 966 216,78	47,75	136 050 972,24
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			550,00	78,57	700,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			258,00	137,23	188,00

Domaine prioritaire 5B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2023	2 653 441,58	80,68	1 647 366,45	50,09	3 288 888,89
		2014-2022	1 486 820,50	45,21	1 486 820,50	45,21	
		2014-2021	1 302 860,82	39,61	1 302 860,82	39,61	
		2014-2020	1 122 627,72	34,13	1 122 627,72	34,13	
		2014-2019	745 220,24	22,66	745 220,24	22,66	
		2014-2018	654 712,86	19,91	654 712,86	19,91	
		2014-2017	965 842,43	29,37	24 750,08	0,75	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 985 666,82	80,50	1 347 251,10	54,62	2 466 666,67
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 985 666,82	80,50	1 347 251,10	54,62	2 466 666,67
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			1 647 366,45	50,09	3 288 888,89
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			56,00	86,15	65,00

**Domaine prioritaire 5C**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2023					0,00	
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Total des investissements (€) dans la valorisation des sous-produits, déchets et résidus à des fins de bio-économie (Euro)	2014-2023				312 988,48	88,14	355 091,24
		2014-2022				284 072,96	80,00	
		2014-2021				473 454,98	133,33	
		2014-2020				284 072,96	80,00	
		2014-2019				190 500,72	53,65	
		2014-2018						
		2014-2017						
2014-2016								
2014-2015								
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	312 988,48	88,14	312 988,48	88,14	355 091,24	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	312 988,48	88,14	312 988,48	88,14	355 091,24	

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2023					24,00
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	20 634 203,12	106,04	12 674 255,72	65,13	19 459 213,56
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	1 989 335,16	108,25	1 281 454,44	69,73	1 837 731,61
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			1 281 454,44	69,73	1 837 731,61
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2023			2 006,00	133,73	1 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	3 104 371,34	105,26	2 117 254,00	71,79	2 949 178,79
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			2 117 254,05	71,79	2 949 178,79
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	3 503 114,22	101,68	1 827 206,00	53,03	3 445 290,28
M06	O2 - Total des investissements	2014-2023			4 283 560,32	41,03	10 438 900,87
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			25,00	51,02	49,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	4 709 550,06	118,61	2 967 150,32	74,73	3 970 517,17
M08	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023					20,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			2 967 150,32	74,73	3 970 517,17
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2023			3 956 200,87	74,73	5 294 022,89

M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	7 327 832,34	100,98	4 481 190,96	61,75	7 256 495,71
-----	-----------------------------------	-----------	--------------	--------	--------------	-------	--------------

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			367,00	91,75	400,00	
		2014-2022			281,00	70,25		
		2014-2021			138,00	34,50		
		2014-2020			108,00	27,00		
		2014-2019			44,00	11,00		
		2014-2018			1,00	0,25		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2023				92,11	571,67	16,11
		2014-2022				92,11	571,67	
		2014-2021				16,11	99,99	
		2014-2020				16,11	99,99	
		2014-2019				16,11	99,99	
		2014-2018				4,70	29,17	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2023				20,29	100,00	20,29
		2014-2022				20,29	100,00	
		2014-2021				20,29	100,00	
		2014-2020				20,29	100,00	
		2014-2019				20,29	100,00	
		2014-2018				20,29	100,00	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	69 732 165,54	95,32	36 660 696,31	50,11	73 157 981,20	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	36 450 969,19	92,66	13 859 222,28	35,23	39 340 146,06	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou	2014-2023			771 795,00	571,70	135 000,00	

M07.6	autres)						
M07.7							
M07.8							
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			17,00	89,47	19,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			1,00	33,33	3,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	33 281 196,35	98,41	22 801 474,03	67,42	33 817 835,14
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2023			170 000,00	100,00	170 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2023			4,00	100,00	4,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			39 693,09	49,81	79 693,08
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			16 965 858,77	67,99	24 953 333,33
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			0,00	0,00	433 333,33
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			5 795 922,17	69,40	8 351 475,40

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP004	Annexe financière (systèmes)	20-08-2024		Ares(2024)6046447	2581341937	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP004_fr.pdf	26-08-2024	nderoima
Résumé à l'intention des citoyens 2023	Résumé à l'intention des citoyens	19-06-2024		Ares(2024)6046447	430056686	RESUME CITOYEN - RAMO 2023	26-08-2024	nderoima
PV de la consultation du CNS	Autre annexe	19-06-2024		Ares(2024)6046447	2924395996	PV CNS - RAMO 2023	26-08-2024	nderoima

